



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 13/24

RELATIF AU BUDGET 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Nous soumettons à votre approbation le présent préavis traitant du budget pour l'année 2025.

La Municipalité vous présente un budget 2025 excédentaire de CHF 182'254, qui sera prioritairement dédié à un remboursement extraordinaire de notre dette.

Cette situation nous a également permis de vous soumettre plusieurs préavis extrabudgétaires plus importants qu'auparavant, alignés sur nos objectifs de législature et voués à l'entretien de notre patrimoine.

La persévérance des autorités communales au fil des ans pour assainir les finances, soutenue par une gestion financière précise et transparente, a permis d'aboutir à cette projection pour 2025.

Le budget de cette année se justifie notamment par :

- L'intégration au RAT, qui, grâce aux subventions de la FAJE, génère un solde positif de CHF 170'000 pour la commune.
- La fin d'un leasing de CHF 83'000 (compte forêt) contracté en 2004 pour l'acquisition de matériel technique pour la piscine.
- Un résultat favorable des péréquations financières, à hauteur de CHF 280'000.
- L'amélioration des résultats de la piscine, notamment grâce à l'acceptation par l'AISE d'un soutien supplémentaire de CHF 30'000.

Le budget prévoit une amélioration des prestations et de l'entretien du patrimoine communal, ce qui va dans le sens des remarques de la Commission de gestion :

- Renforcement de l'administration communale (+ CHF 60'000), avec un secrétaire municipal et un adjoint, tous les deux à 80 %. Avec une compétence en interne pour la police des constructions.
- CHF 70'000 supplémentaires dédiés à des réfections de routes communales et à la signalisation.
- CHF 50'000 pour l'aménagement du bureau communal (en particulier la transformation des locaux des archives et d'une pièce inutilisée).
- CHF 30'000 supplémentaires pour l'entretien des alpages, notamment pour des aménagements à La Chaumette.
- CHF 20'000 pour de l'entretien à la cuisine de l'auberge communale.

Tout ceci sans prélèvement sur les fonds de réserves non-affectées. Pour mémoire, le budget 2024 prévoyait des prélèvements pour environ CHF 100'000.

Les différents points sont présentés dans l'ordre des rubriques comptables, ce qui apporte des changements par rapport aux années précédentes.

2 Structure du budget 2025

Le budget 2025 intègre la nouvelle norme comptable MCH2, entraînant plusieurs modifications dans la structure des comptes, notamment :

- Les intérêts bancaires, auparavant répartis dans chaque rubrique, sont désormais regroupés, à l'exception des comptes fermés.
- L'ordre des rubriques diffère de celui des exercices précédents.
- Dans les comptes fermés de l'eau et des déchets, des rubriques particulières non couvertes par les taxes sont présentées séparément.
- Une décomposition plus détaillée de plusieurs postes liés à la péréquation.
- La séparation entre patrimoine administratif et financier.

Le patrimoine administratif (PA) comprend tous les actifs qui servent directement à exécuter une tâche publique, c'est-à-dire les tâches que la Commune doit accomplir en vertu de dispositions légales. Les éléments du patrimoine administratif constituent le capital productif permettant à la collectivité publique d'accomplir les tâches publiques dont la réalisation lui incombe. Ils sont donc par définition inaliénables, car leur aliénation remettrait en cause l'accomplissement desdites tâches publiques.

Le patrimoine financier (PF) comprend tous les actifs qui ne servent pas directement à exécuter une tâche publique. Ils sont détenus par les collectivités publiques pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital. Les éléments du patrimoine financier peuvent être cédés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, puisqu'ils ne sont pas indispensables en soi à l'activité de la collectivité publique. Leur acquisition ne représente ainsi pas une charge mais un placement.

Patrimoine administratif	Patrimoine financier
<ul style="list-style-type: none">- Bâtiments scolaires- Bâtiments administratifs- Routes- Participations dans des entreprises sous-traitantes qui exécutent des tâches publiques- Forêts, pâturages, cours d'eaux, etc.	<ul style="list-style-type: none">- Immeubles locatifs (sans lien avec une quelconque tâche publique)- Réserves de terrain- Papiers-valeurs (à des fins de placement)- Immeubles destinés à la vente- Instruments financiers dérivés (à des fins de couverture de risques)

Source Manuel MCH2 – Juillet 2022

Avec l'adhésion au RAT, le budget de la structure d'accueil ne comprend que la part des subventions communales, les autres postes budgétaires étant désormais intégrés au RAT.

3 Points particuliers

Les points nécessitant une explication particulière sont commentés ci-dessous.

0110 - Législatif

Légère augmentation pour les frais de réception pour le bureau du conseil communal.

La ligne de CHF 4'000 dans les comptes 2024 correspondait à l'achat d'un scanner pour le bureau du Conseil communal, destiné au dépouillement des votations et élections.

Seuls restent les CHF 600 de maintenance.

0120 - Exécutif

Pas de changement, hormis les adaptations de cotisations patronales.

0220 - Administration générale

Pour les salaires, la variation par rapport au budget 2024 s'explique par :

- L'augmentation à 2,1 postes au bureau communal (équivalents temps plein),
- La ventilation d'une partie des salaires sur les rubriques 02210 - Contrôle des habitants et 79000 - Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions.

Sont également pris en compte, pour toutes les rubriques salaires, les augmentations statutaires (annuités et indexation du coût de la vie).

En lien avec les travaux prévus pour le réaménagement du bureau communal, un montant est porté ici pour l'achat de mobilier de bureau et remplacement d'appareils hors d'usage.

02900 - Bâtiment communal

A la suite du déménagement de la totalité des archives, la Municipalité souhaite rafraîchir le 1^{er} étage de l'administration communale afin que l'occupation des locaux soit optimale pour tous les utilisateurs (Municipalité, collaborateurs et visiteurs).

Il faut également adapter le rez-de-chaussée pour plus de confidentialité à l'égard des visiteurs.

21700 - Collèges JDF1 et JDF 2

Comme en 2024, la pose de films solaires contribuant à la diminution de la température et le rejet des UV est prévue, dans une deuxième classe.

En prévision du déménagement de M. Herpich, un rafraîchissement de l'appartement doit être mis au budget, il est également prévu un mois sans revenu locatif durant ces travaux.

21800 - Cantine scolaire/AISE

Les tables et chaises actuelles ne sont pas adaptées aux enfants les plus jeunes, il faut donc prévoir l'achat de ce mobilier, il faut également compléter la vaisselle abîmée ou cassée.

21990 / 21991 – Enseignement primaire et secondaire

Le poste salaire correspond à la ventilation des salaires pour l'entretien de l'école par nos employés communaux, il est dorénavant dans les bâtiments.

Le poste patrouilleurs scolaires couvre à la fois les passages piétons et la surveillance de l'arrêt de bus. La rétrocession AISE correspond à la surveillance pour l'arrêt de bus.

Les charges de l'AISE sont entièrement portées sur le budget de l'enseignement primaire et secondaire. Les rétributions de l'AISE liées aux loyers financiers et à l'utilisation des locaux sont quant à elles réparties sur les bâtiments scolaires, la salle polyvalente et la piscine. Le tableau suivant résume l'évolution depuis 2021.

Le budget de l'AISE 2025 est en phase avec le budget 2024. La hausse par rapport à 2023 s'explique par la nécessité de couvrir les charges liées aux nouveaux bâtiments de l'AISE.

	Budget 2025	Budget 2024	Budget 2023	Budget 2022	Compte 2021
Charges enseignement primaire	576'000	566'000	511'200	488'200	377089
Charges enseignement secondaire	270'000	260'500	256'000	274'700	296229
Rétribution écoles JDF1 et JDF2	-329'000	-329'000	-325'893	-327'359	-233725
Rétribution salle polyvalente	-60'000	-59'000	-58'842	-58'842	-40'000
Rétribution piscine	-50'000 -30'000	-48'000	-48'000	-48'170	-30'000
Solde à charge de Bassins	377'000	390'500	334'465	328'529	369'593



Association Intercommunale de l'Esplanade
Décompte primaire et secondaire

Budget 2025

Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	St-George	Vich	Total
Primaires											
4'125'947.47											
Habitants au 31.12.2022	1'483	2'008	412	519	1'115	1'413	555	508	1'061	1'174	10'248
charges communales 1/2 habitants	298'535.33	404'220.46	82'937.66	104'477.30	224'455.09	284'443.98	111'724.28	102'262.94	213'584.61	236'332.08	2'062'973.73
nb d'élèves primaires au 28.08.2023	108	134	27	41	102	118	41	46	86	100	803
charges communales 1/2 élèves primaires	277'460.98	344'257.14	69'365.24	105'332.41	262'046.48	303'151.81	105'332.41	118'177.82	220'941.15	256'908.31	2'062'973.73
Total des charges primaires	575'996.30	748'477.59	152'302.91	209'809.71	486'501.56	587'595.78	217'056.69	220'440.77	434'525.76	493'240.39	4'125'947.47
Secondaires											
1'899'616.98											
Habitants au 31.12.2022	1483	2008	412	519	1115	1413	555	508	1061	1174	10248
charges communales 1/2 habitants	137'447.89	186'106.11	38'185.12	48'102.13	103'340.79	130'960.13	51'438.69	47'082.62	98'335.95	108'809.05	949'808.49
nb d'élèves secondaires au 28.08.2023	45	63	17	13	32	43	18	8	37	46	322
charges communales 1/2 élèves secondaire	132'737.21	185'832.10	50'145.17	38'346.31	94'390.91	126'837.78	53'094.88	23'597.73	109'139.48	135'686.93	949'808.49
Total des charges secondaire	270'185.10	371'938.21	88'330.29	86'448.43	197'731.70	257'797.91	104'533.58	70'680.35	207'475.43	244'495.98	1'899'616.98
Total primaire et secondaire	846'181.41	1'120'415.80	240'633.20	296'258.14	684'233.26	845'393.69	321'590.26	291'121.12	642'001.20	737'736.37	6'025'564.45
Loyers primaires et secondaires	438'874.64	1'511'541.67		328'393.47	105'106.74	337'493.72			181'848.91	102'211.43	3'005'470.58
Total comptes à verser	407'306.77	-391'125.87	240'633.20	-32'135.33	579'126.52	507'899.97	321'590.26	291'121.12	460'152.29	635'524.94	3'020'093.87
Acompte mensuel par commune	33'942.23	-32'593.82	20'052.77	-2'677.94	48'260.54	42'325.00	26'799.19	24'260.09	38'346.02	52'960.41	251'674.49
Arrondi	33'942.20	-32'593.80	20'052.80	-2'677.90	48'260.50	42'325.00	26'799.20	24'260.10	38'346.00	52'960.40	251'674.50

34100 - Piscine

Le budget 2025 prévoit un solde déficitaire d'environ CHF 280'000 contre CHF 380'000 au budget 2024. Les CHF 280'000 de déficit se décomposent en CHF 100'000 sur le bâtiment et en CHF 180'000 sur l'exploitation. Nous rappelons que notre objectif est d'atteindre un déficit d'exploitation qui se situe entre CHF 120'000 et 170'000. Le budget 2025 est dorénavant proche de la limite supérieure de cet objectif.

Le Conseil Intercommunal de l'AISE ayant accepté le postulat Mazzariol pour soutenir la piscine, le budget prévoit une augmentation de 30'000 des revenus de l'AISE.

Les autres améliorations s'expliquent par une légère augmentation des revenus estimée à CHF 30'000 grâce aux anniversaires, aux locations des clubs et à l'augmentation de la fréquentation. On notera également, l'arrivée d'une nouvelle machine à café capable de réaliser de multiples boissons de laquelle on espère CHF 1'000 de revenus.

On notera une baisse des charges de nettoyage qui sont le reflet des renégociations courant 2022 des contrats et de l'implication des gardiens dans cette activité. L'économie est calculée sur le résultat déjà observé en 2023.

On espère une baisse de coûts de l'électricité grâce aux mesures d'économie mise en place sur les pompes ainsi que de la baisse des coûts grâce à la production des panneaux photovoltaïques.

34200 - Parcs et promenades

Depuis l'arrivée de M. Tricoche, il est moins fait appel à des entreprises extérieures et, afin qu'il puisse effectuer son travail dans les meilleures conditions, nous devons faire l'acquisition de matériel et petites machines.

La réhabilitation de l'espace Gasser continue, pour 2025 nous prévoyons l'achat de deux transats forestiers fabriqués par l'équipe de l'AGFORS ainsi que la remise en état du portail d'entrée.

La réfection du terrain de pétanque est mise au budget, changement des poutres, installation d'une table et de bancs. L'entretien des buts du terrain de football est prévu ainsi que le changement de la clôture de ce même terrain.

34202 - Local voirie (ancien local du feu)

Ce local étant utilisé par les collaborateurs de la commune, il est prévu quelques améliorations comme le changement de la porte latérale.

35000 – Eglises et affaires religieuses

Un montant de CHF 5'000 est mis au budget afin d'effectuer une pré-étude en vue de travaux de réfection de l'église. En effet, des fissures et des taches d'humidité ont été constatées depuis quelques années.

54500 - Structure d'accueil

Comme mentionné au chapitre n°2, la commune de Bassins ayant adhéré au RAT depuis le 1er août 2024, les comptes de la structure d'accueil n'apparaissent plus dans les comptes communaux.

Pour 2025, année « pilote », le RAT se base sur un comparatif avec des communes similaires à la nôtre et notre budget 2024. Notre participation au RAT se décompte comme suit :

- Accueil familial de jour CHF 70'000
- Préscolaire CHF 29'384
- Parascolaire CHF 59'962
- Total CHF 159'346**

Ainsi que les frais administratifs d'un montant de CHF 18'538.

Nous prévoyons également un revenu de CHF 27'500 pour la mise à disposition des locaux au RAT.

54501 - Jardin d'enfants

Le jardin d'enfants ne faisant pas partie du RAT, il est séparé de la structure d'accueil, cependant, grâce à notre adhésion, il nous est alloué une subvention cantonale en qualité de jardin d'enfants de secours.

6150 – Routes communales

Une augmentation de CHF 50'000 pour l'entretien par rapport au budget 2024 provient de gros dégâts sur l'ensemble de notre réseau routier à la suite des nombreux orages de cet été.

Un projet est à l'étude avec les améliorations foncières pour une réfection complète de nos chemins vicinaux, propriétés de la commune, avec un taux de subventionnement pouvant aller jusqu'à 75%.

Divers marquages sur nos routes et chemins seront effectués au printemps. Un rafraîchissement des panneaux 30 km/h sera effectué. Une signalisation sera mise en place aux alentours de l'UAPE pour garantir au maximum la sécurité des enfants.

7100 - Approvisionnement en eau

Prise en compte d'un montant réaliste pour l'entretien du réseau, au vu de l'état des infrastructures et des montants dépensés ces dernières années.

Un travail de prospection pour des ressources en eau est prévu en 2025.

Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
60'000.00	20'024.09	39'938.79	107'256.60	77'214.55	94'263.45

7200 - Traitement des eaux usées

Compte tenu de l'augmentation à venir de la contribution à l'APEC, nous choisissons de laisser les recettes liées aux taxes inchangées et de verser le léger excédent de recettes prévu au fonds de réserve.

7300 - Gestion des déchets urbains

Le compte des ordures ménagères est un compte fermé. Cela signifie que les charges doivent être compensées exactement par les revenus provenant des taxes de déchetterie.

Le budget prévoit environ CHF 180'000 de charges et de revenus. La baisse par rapport à 2024 s'explique du fait que les différents projets sont terminés. Le poste 73000.3111.00 reprend le montant historique de CHF 20'000 relatif à l'entretien.

On notera un prélèvement du fonds de réserve pour équilibrer les revenus et les charges (poste 73000.4510.00). A la fin de 2023, ce fonds était pourvu d'environ CHF 100'000 dont CHF 50'000 seront utilisés selon le budget 2024. Les CHF 50'000 restants sont suffisants pour servir à équilibrer les charges et les revenus. Cela permet de restituer le trop-payé des années précédentes sans augmenter les taxes.

Une nouvelle rubrique 73010 traite les déchets non-urbains qui auparavant étaient inclus dans la déchetterie. Cette classification est nécessaire par rapport à la norme MCH2. Les montants n'appellent pas de commentaires particuliers.

76100 - Transition énergétique

Conformément au préavis 06/23 relatif à la création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la commune prévoit de récupérer un montant de CHF 35'000 qui sera entièrement affecté au fonds.

Le budget de la transition énergétique reprend les valeurs du budget 2024 et n'appelle pas d'autres commentaires.

81800 - Pâturages et chalets

Dans la rubrique entretien, nous trouvons le projet PRDA Chaumette qui porte sur la salle de restauration, un point de vente ainsi que la réfection du chemin d'accès pour un montant de CHF 30'000, nous recevrons CHF 13'800 de subventions liées au PDRA, l'exploitant participera à ce projet sous la forme d'un versement annuel durant 10 ans.

La réfection des murets continue, ils sont subventionnés à hauteur de 90%.

82200 - Forêts

Comme annoncé lors de différents Conseils communaux de cette année, il faut s'attendre à un résultat d'exploitation moins profitable que les années précédentes. Ceci est dû à une importante attaque de bostryches sur les résineux et au réchauffement climatique.

Des montants seront portés à ces 3 lignes en cas d'acceptation du préavis 11/2024 sur les dessertes forestières.

82000.3145.01 Entretien routes forestières (projet subv.)

82000.4511.00 Subvention cantonale

82000.4631.00 Prélèvement sur fonds de réserve

Sans impact sur le résultat, charges et revenus s'équilibrant.

9 - Impôts

Les rentrées de l'impôt sur le revenu sont estimées de façon prudente, en tenant compte de la conjoncture économique et des encaissements des acomptes 2024.

Les recettes conjoncturelles ont été réévaluées en se basant sur les chiffres des 5 dernières années, tout en restant conservateur, ces rentrées étant aléatoires.

L'entrée en application de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) se traduit par un résultat nettement positif pour Bassins. (93000 - Participation à la péréquation financière).

96300 - Auberge communale

En sus de l'entretien courant, nous devons remplacer du matériel défectueux dans la cuisine, ce matériel est propriété de la commune, donc à sa charge.

96301 - Pavillon Moinsel

Le réfrigérateur à gaz doit être changé.

Les locations sont revues légèrement à la baisse au vu des chiffres 2024.

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°13/24 relatif au budget 2025,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. d'adopter le budget 2025 tel que présenté, soit :

Total des charges	:	8'066'781.00 CHF
Total des revenus	:	8'249'035.00 CHF
Résultat net	:	+ 182'254.00 CHF

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 novembre 2024, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

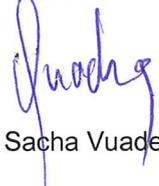
Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


Denis Currat



Le Secrétaire municipal :


Sacha Vuadens

Annexes : Budget 2025 par ordre administratif

Municipal répondant : M. Denis Currat